



Réf: XB.FA/025-2023

Copie : M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'intérieur
et des Outre-mer

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
Hôtel de ROTHELIN-CHAROLAIS
101 rue de Grenelle
75007 PARIS

Villeneuve-Loubet, le 4 septembre 2023

Objet : reconnaître et réformer la filière sapeur-pompier professionnel

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024, intégrera une enveloppe de 1,1 milliard d'euros en année pleine destinée à la revalorisation salariale des soignants, en particulier pour le travail de nuit. Cette revalorisation entrera en vigueur dès janvier 2024.

Nous reconnaissons le bien-fondé de cette mesure. Les infirmiers et aides-soignants méritent la légitime revalorisation de leur rémunération pour leurs heures de travail de nuit ainsi que pour leurs heures de travail effectuées les dimanches et les jours fériés.

Nous regrettons que les sapeurs-pompiers professionnels soient exclus de « ce coup de pouce » financier pour tous les personnels « non médicaux », sans lesquels notre système de soins serait encore plus dysfonctionnel.

La Loi du 25 novembre 2021, introduit la faculté pour les sapeurs-pompiers de réaliser des gestes de soins d'urgence, nous devenons ainsi les premiers soignants, et ce, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, partout sur le territoire.

L'hôpital est enkysté et nous doutons que ces augmentations financières suffisent à enrayer le mouvement inquiétant de démissions. Nous ne pouvons malheureusement que faire le parfait parallèle avec notre situation de sapeur-pompier professionnel.

Notre sécurité civile souffre des mêmes difficultés qui deviennent insurmontables mais elle ne se résigne pas à l'admettre. Nous aussi nous subissons la démotivation, la souffrance au travail, les démissions et le manque d'attractivité de notre filière, de notre métier, malgré un très fort attachement de la population.

En notre qualité de 1^{ère} organisation syndicale représentative des personnels SPP et PATS des SDIS de France, il nous incombe de vous alerter, encore et encore et surtout de vous faire évoluer positivement.

Il est regrettable et malheureusement contre-productif que nos contraintes particulières et spécifiques, pourtant si évidentes, ne soient pleinement prises en compte qu'au moment où les personnels sont usés, déçus et se sentent abandonnés voire floués. Il y a loin des promesses consensuelles à la réalité de vos actes.

Depuis longtemps nous vous alertons sur nos conditions de travail qui nous imposent régulièrement du travail de nuit, des gardes de 24 heures, de plus, sous équivalence de rémunération.

FEDERATION AUTONOME SPP-PATS

285, avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

04 93 34 81 09

secretariat@faspp-pats.org
www.faspp-pats.org

Il n'est pas utile de faire l'exégèse des études scientifiques et médicales qui pointent le désastre sanitaire que constituent sur le long terme ces conditions d'emplois.

Nous, sapeurs-pompiers professionnels Autonomes et sympathisants, nous nous opposons aux régimes de gardes de 24 heures, dispositif d'exception qui doit être utilisé seulement en cas de crise et non pour des raisons économiques.

Depuis trop longtemps, nous vous demandons de respecter le dispositif prévu dans la Directive 2003-88-CE et voulons bénéficier, comme tous les travailleurs de conditions de travail équitables, telles qu'elles sont énoncées dans le socle européen des droits sociaux.

Nous méritons de disposer d'un environnement de travail sain, sûr et adapté. Nous avons besoin que vous nous garantissiez un niveau élevé de protection de notre santé et de notre sécurité. Aujourd'hui, avec nos employeurs, vous ne remplissez pas cette obligation et vous nous exposez aux risques en pleine connaissance de cause.

Malgré nos multiples interpellations, vous continuez de nier nos droits au repos en nous imposant des rythmes qui sont doublement préjudiciables, à nous en qualité de travailleurs et aussi à la population à laquelle nous devons secours et assistance.

Nos missions sont à la croisée de missions essentielles : la sécurité civile et la santé. Nos interventions démontrent combien nous agissons bien au-delà du cadre prévu...

Dans la ligne des divers rapports qui vont ont été remis, d'origine parlementaire ou issus de la haute administration, nous vous demandons de vous engager, avec nous, aux réformes du temps de travail et de la filière des sapeurs-pompiers professionnels.

Assuré de votre prompt action, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le Président Fédéral,
Xavier BOY



FEDERATION AUTONOME SPP-PATS

285, avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

04 93 34 81 09

secretariat@faspp-pats.org
www.faspp-pats.org